



LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 80 JANVIER 1997

NOS MEILLEURS VOEUX, A TOUS AMIS.

UN GRAND MERCI à LA CROIX ROUGE

Après la menace qui a ému les habitants du XVI^e : la fermeture de l'Hôpital Henri Dunant, une bonne nouvelle : on va en construire un nouveau, 7 étages, au même emplacement rue Michel Ange.

Le XVI^e abrite la population la plus âgée de PARIS 27 % de plus de 60 ans contre 21 % pour tout Paris, 11 % ont plus de 75 ans contre 8 % dans la Capitale. Et notre Mairie fête de plus en plus de centenaires !

Ces personnes âgées, souvent dépendantes, ont besoin d'être accueillies en établissement. Elles ne trouvent pas actuellement d'établissements susceptibles de les recevoir, sauf au prix d'une longue attente. Sur 100 parisiens hébergés en long séjour : 32 le sont à Paris, 35 en proche couronne, 33 en grande couronne.

La Croix Rouge va construire un Centre d'Accueil, de soins et d'hébergement pour personnes âgées. Il comprendra 24 lits de médecine, 29 lits de soins de suite, 104 lits de soins de longue durée, un service polyvalent de consultation, un service de radiologie et un laboratoire.

Le rez de chaussée regroupera des activités, des services. Ce niveau largement ouvert sur un jardin planté d'un véritable mail de tilleuls : création unique dans Paris, permettra promenade et détente.

Un espace bar, salon de coiffure et petit salon favorisera la convivialité. Il y aura aussi un lieu de culte et un espace de réunion pour les familles.

A chaque étage : salle à manger en rotonde sur le parc et salons seront disposés autour d'un atrium vitré, véritable puits de lumière descendant du toit.

Nous allons avoir là, un hôpital moderne, clair; avec un maximum d'ensoleillement, protégé par des plantations.

Deux tranches de travaux successives permettront la poursuite des activités de l'hôpital : la première début 1997, la deuxième au 3^e trimestre 1998, le bâtiment sera terminé au cours de l'an 2.000

UNE FERME DANS LES JARDINS DU TROCADERO ?

Ces Jardins, l'emplacement de l'aquarium suscitent, tout à coup, des propositions de tous ordres...

Un habitant du quartier nous soumet un projet de ferme et centre de loisirs qui aurait reçu l'adhésion de responsables scolaires, de présidents d'associations, de représentants de parents d'élèves, de l'ingénieur en chef de la subdivision Nord Ouest des espaces verts de la Ville de Paris et de beaucoup de personnalités : liste impressionnante.

Et idée amusante que cette réplique d'une ferme traditionnelle : des animaux : poules, canards, cochons, chèvres, âne. Des activités : initiation à l'herborisation, entretien d'un potager, d'un vivier et de massifs, découverte des parfums, et initiation à l'art floral, étude et protection de la flore...

Mais idée financièrement lourde aux points de vue technique et financier : démolition puis reconstruction, prévision d'un budget de fonctionnement (27 personnes salariées).

Après la remise en état du Musée des Monuments Français, le départ, éventuel, et la réinstallation ailleurs du Musée de la Marine, l'aménagement d'un Musée des Arts Premiers, s'il se précise, les parkings autobus nombreux dont beaucoup disent la nécessité.... on demande "pouce" en évitant d'imaginer les répercussions de tels rêves sur nos feuilles d'impôts !

ETAT du projet de construire sur la Gare d'Auteuil

M. Jean Loup MORLE nous adresse la réponse à une question orale posée au Conseil de Paris : "la réalisation de 250 logements et commerce environ, sur la plateforme de l'ancienne gare prévoit de conserver et de remettre en valeur le bâtiment proprement dit de la gare.

Les différents permis de construire et de démolir délivrés, selon les cas par la Ville ou par l'Etat, font l'objet de contentieux multiples émanant de riverains.

Ces contentieux sont tous pendants devant la juridiction administrative. Ils font obstacle à la poursuite de la réalisation de ce projet qui forme un tout en raison des aspects économiques qui lient la réalisation de la promenade, sur 2 kms entre les gares de Passy La Muette et Auteuil et celle des logements.

En tout état de cause, ce n'est qu'après le prononcé des décisions de la juridiction administrative que la Ville pourra utilement réouvrir le dialogue avec la SNCF et ses partenaires pour déterminer modalités et conditions de cette opération d'urbanisme."

Rien de nouveau, donc, pour répondre à vos multiples interrogations.

PARC DE PASSY

Les experts étudient toujours les conséquences des démolitions..... Les sols vont être consolidés... Aucune décision encore....après 4 ans d'études et d'instruction !

PORT AUTONOME

M. MARVILLET, Directeur de la Construction à la Mairie de Paris, nous rappelle qu'une réglementation a été édictée, en 1987 et que le POS a créé une zone portuaire comportant 3 parties :

un centre historique, réservé à la promenade et aux espaces verts
de part et d'autre, une zone d'activités commerciales et culturelle où des animations sont autorisées
à l'est et à l'ouest, doivent être regroupées les zones d'activités portuaires (au delà de Garigliano et du Pont National.)

L'objectif du Maire de Paris est bien une promenade le long des berges de la Seine. Une étude a été demandée à l'A.P.U.R. sur l'animation culturelle du site et le respect des paysages.

LES PIGEONS... toujours.

Les nourrir sur la voie publique est une infraction.

Elle peut coûter jusqu'à 3.000 frs.. mais les P.V. se révèlent inefficaces, compte tenu de la personnalité obstinée des nourrisseurs !

Les services de la Préfecture de Police mettent en place un plan d'action : détermination de 15 sites pilotes et application de mesures nouvelles qui, si elles sont efficaces, seront étendues aux lieux les plus touchés de la Capitale.

Et, ils réfléchissent au moyen de redéployer des personnels affectés à des tâches curatives vers des actions préventives et répressives, nous dit M. TREMEGE, dans une lettre de Mai 1996.

Il ajoute que "la population doit être largement et régulièrement consultée sur les différents plans d'un projet de Loi concernant la qualité de l'air, la protection de l'atmosphère", etc..Le 5.12. une collaboratrice du Maire de Paris présentait à la Plateforme son intention de "créer une structure "associations/personnalités entre la Commission extra municipale de l'Environnement, remise en place et le reste du monde associatif.

De réflexions en commissions.... à suivre.

DEPLACEMENTS à PARIS : LE LIBRE CHOIX

Cette étude nous est transmise par M. TIBERI, "action à mener à court et moyen termes pour améliorer le cadre de vie des Parisiens".

" Pour trouver un équilibre entre différents moyens de déplacement, mais aussi entre la protection de l'environnement et le nécessaire développement des activités économiques, il faut mettre en place une panoplie de mesures avec trois objectifs :

- limiter la place de l'automobile

Un constat : près de la moitié des "ménages parisiens" ne possède pas de voiture.

Pour les déplacements domicile/travail, contrairement à une idée reçue, la voiture est peu utilisée : par 17 % des actifs travaillant à Paris (14 % parisiens, 19 % habitants de banlieue) Les embouteillages sont dus essentiellement au transit.

Des mesures : ne plus accueillir de flux de circulation supplémentaire : aucune nouvelle voie d'accès à Paris ne pourra être créée, sauf s'il s'agit d'un remplacement d'accès existant.

réduire la circulation de transit à l'échelle de la Ville (trafic national ou de banlieue à banlieue) notamment sur le périphérique qui reçoit 38 % du trafic banlieue à banlieue d'où création d'une signalisation nouvelle, en amont de Paris, et limitation de l'accès à Paris à partir des autoroutes radiales par la réduction du nombre des files d'insertion sur le périphérique

réduire la circulation de transit à l'échelle des quartiers : les premières réalisations de "quartiers tranquilles" (voies réservées aux piétons, vélos, transports en commun et aux autos des résidents) sont positives. 10 nouveaux quartiers par an pourraient être créés.

réduire le trafic quotidien par une politique de stationnement globale, modulable.. et respectée. Aucun nouveau parc de stationnement souterrain, s'il n'y a pas, en surface, reconquête de l'espace public au bénéfice des piétons, cyclistes, et transports en commun.

adapter les règles de stationnement aux spécificités des quartiers et des rues d'où des tarifs modulés (plus élevés à partir d'un certain temps de stationnement)

réserver certaines rues au stationnement résidentiel (sorte de "carte orange" pour les résidents.)

- Offrir la possibilité de se déplacer autrement

La Ville de Paris, bien que n'étant pas directement responsable en matière de transports en commun :

va participer (en plus de sa contribution annuelle du fonctionnement des transports de 1,5 MF) pour 500 MF aux travaux de Météor et pour 90 MF à son prolongement à St Lazare et Maison Blanche.

va rénover le réseau de bus de la Capitale en collaboration avec la RATP : simplification du réseau, amélioration des conditions d'exploitation, de confort et d'information des usagers. répartition des itinéraires en ligne de ville (bus à grande capacité et à fréquence élevée) et en ligne de quartier (bus à gabarit réduit), meilleure protection des couloirs, développement sur plus de 70 kms d'un programme de sites protégés (axes Nord Sud, Est Ouest, bld des Maréchaux ou sur le site de la petite ceinture).

va améliorer la circulation des piétons : adaptation des passages, réglages des feux

va favoriser l'usage du vélo : modification de l'art. 12 du POS afin d'imposer des garages à vélos dans les immeubles neufs développement du réseau de voies cyclables : objectif 150 kms en l'an 2.000

- préserver l'activité économique

"Trop de voitures tue le commerce" mais il ne faut pas dissuader les Franciliens de venir faire leurs achats à Paris :

"Le système rotatif" sera un élément fort d'action sur l'activité économique : les livraisons seront simplifiées, les bornes d'appel des taxis améliorées, des navettes fluviales et des navettes routières à gabarit adapté seront créées (objectif : limiter la circulation des autocars dans Paris).

Plan ambitieux ? Mesures de bon sens ? Verront-ils le jour ?

A noter : une réserve. Les Maires des communes de la périphérie craignent que "la régulation de la circulation dans la Capitale ne rejette, chez eux, les embouteillages". (Le Monde du 12.12.96)

L'A.D.A. I3 s'inquiète ...

Nos amis nous communiquent leurs réflexions sur le projet de ZAC Rive Gauche. Ce projet intéresse tous les parisiens.

Malgré les modifications apportées au Plan d'aménagement de zone, le projet n'est pas satisfaisant : pourquoi vouloir aménager 130 ha en une seule opération ?

Son financement devrait être assuré par la vente des bureaux. 900.000 m2 sont donc prévus.. mais le changement de contexte économique depuis les premières études n'a pas été pris en compte.

Et il semblerait plus utile de construire davantage de logements à des prix accessibles dont le besoin est évident. L'ADA I3 suggère 700.000 m2 avec la création de 600 à 700.000 m2 d'activités et de bureaux qui accueilleraient 20.000 emplois.

L'enseignement supérieur bénéficie de 130.000 m2. Mais les "preneurs" ne se manifestent pas encore.

Bien que le Maire de Paris dise son intention de mettre en place des mesures limitant la circulation auto dans la ville, une grande avenue doit être aménagée : l'Avenue de France, deux fois trois voies qui permettra de gagner rapidement le centre de Paris.

Et une promenade piétonne est prévue entre ces chaussées à 3 voies !

La Halle et l'embarcadere d'Austerlitz seraient conservés, les voies ferrées recouvertes... mais une muraille d'immeubles de bureaux de 10 étages est prévue le long de l'avenue.

Les espaces verts sont réduits : „Le Jardin des Plantes n'est pas très éloigné„! Mais suffira-t-il pour une opération de cette importance

Ce projet que l'ADA I3 qualifie de pharaonique sera de plus très coûteux et ne manquera pas de peser sur les finances de la Ville, et des Parisiens.

Une fragmentation de la ZAC assurerait sans doute un meilleur équilibre logements, bureaux, activités, commerces, espaces verts, transport. On aurait dû prévoir des voies favorisant la circulation à pied, en vélo et préserver l'emprise de la petite ceinture pour les transports en commun.

Intéressant travail d'une association "sur le terrain". Nous souhaitons qu'il soit pris en compte. et suivi d'une concertation réelle.

LE PRINTEMPS à BAGATELLE

Ne l'oubliez pas, dans quelques semaines.

Bulbes, clématites au parfum suave, fritillaires jaunes et rouges (certains très rares) crocus, muscaris, tulipes, narcisses émaillent pelouses et sous-bois jusque dans le potager et derrière le jardin vert des bambous : le royaume des jacinthes ; 1.300.000 plantes bulbeuses mêlant couleurs et parfums.

Et Paris se réjouit d'avoir les meilleurs jardiniers et décorateurs de jardin.

NOS LECTEURS ECRIVENT ; M. Le M. dont la question a d'ailleurs été reprise au Conseil d'Arrondissement : "le 103 bld Murat est occupé par la Sté SIPA PRESS, installée depuis plusieurs années et qui a eu l'autorisation de faire stationner ses livreurs motards dans un emplacement réservé aux deux roues. Et un peu plus tard, un morceau de trottoir parfaitement délimité par des rembarbes métalliques. Cette Société n'a jamais respecté ces emplacements et de 8 h. du matin à 8 h. du soir, tous les jours de la semaine, le trottoir entre la rue du Général Delestraint et le 105 bld Murat est totalement envahi par les motos des livreurs de SIPA, du simple scooter au 2.500 cm³ et plus.. Pendant ce temps, l'emplacement réservé aux 2 roues sur la rue est occupé illégalement par des autos, entre autres celle de la SIPA !! On ne peut plus circuler, cela entraîne une pollution invraisemblable et dévalorise totalement les immeubles ainsi que leurs accès. Le macadam est complètement détérioré (il sera refait aux frais des contribuables, bien sûr) et les 2 roues sur les trottoirs sont un danger permanent pour les piétons. Protestations et pétitions sont restées lettre morte."

Le Conseil d'arrondissement a demandé une nouvelle intervention de la Police...

VOTRE COTISATION 1997

Elle reste fixée à 80 frs.

Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé au nom de
XVI° DEMAIN 4 Place de Mexico PARIS 75.116

UN GRAND MERCI.

NOTRE ASSOCIATION A 30 ANS CETTE ANNÉE..

C'EST GRACE A VOUS QU'ELLE POURRA PERDURER.